



Avignon, le 20/02/2018

## DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 20/02/2018

Le 10 octobre 2017, à l'appel de toutes les organisations syndicales, des centaines de milliers d'agent·e·s de la Fonction publique faisaient grève et manifestaient pour des augmentations salariales et le dégel du point d'indice, pour des créations d'emplois dans les nombreux services frappés par le sous-effectif et pour le retrait du jour de carence. Dans les jours et les semaines qui ont suivi, le président de la République, le Premier ministre et le ministre en charge de la Fonction publique n'ont eu pour seules réponses que le maintien de toutes leurs décisions porteuses de lourdes régressions et la poursuite, à la hussarde, de « CAP 2022 », entreprise de démantèlement des services publics. Sourd aux justes revendications portées le plus souvent unitairement, le gouvernement choisit de franchir un nouveau cap le 1er février dernier.

Préconisant un plan de départ volontaire pour accompagner les abandons de missions et les suppressions d'emplois, le recours accru au non-titulariat et à la précarité, l'extension du salaire au mérite avec rémunération individuelle et discriminante, c'est une nouvelle attaque d'une très grande violence à laquelle se livrent Edouard Philippe et Gérard Darmanin.

D'autant que, lors de la rencontre bilatérale du 12 février entre la CGT et Olivier Dussopt, ce dernier a confirmé la volonté du gouvernement d'engager de profonds reculs du dialogue social dès 2019 :

- Fusion des CHSCT et des CT;
- Remise en cause du caractère national des CAP dans la Fonction publique de l'État et restriction de leurs prorogatives dans les trois versants;
- Identification de métiers pour lesquels le recrutement de titulaires ne serait plus la règle ;

Il n'aura échappé à personne ici que la DGFIP est citée régulièrement comme un exemple d'administration « numérisable », et donc un réservoir considérable de suppression d'emplois.

Il faut donc s'attendre dès 2019 à un véritable plan social à la DGFIP. Il est difficile d'imaginer que cela pourrait se faire sans abandon de missions supplémentaires, et il est certain que ce sera encore un rude coup porté aux conditions de travail des agents de cette direction.

A l'ordre du jour de ce comité technique local, sur le fond et sur la forme, la quasi totalité des points évoqués font écho à cette actualité.

Sur le fond, tout d'abord, les réformes de structures sont déclinées en suivant fidèlement les préconisations de la direction générale : mise en place du pôle hospitalier, télétravail, budget, bilan de compétence... Tout cela est à la fois préoccupant, dans la continuité des restructurations que nous subissons depuis plus de dix ans, et en même temps dérisoire face au cataclysme qui nous attend dans les années à venir.

Sur la forme, à présent, on l'aura bien compris, le comité technique local sert à informer les représentants du personnel et non à discuter, et encore moins à décider avec eux de la mise en place des restructurations. Pourtant, au quotidien, ce sont bien les agents qui en subissent les conséquences néfastes.

Il y a longtemps que la CGT ne se fait plus d'illusions sur les marges de manœuvre que pourrait dégager un débat constructif avec l'administration. Et pourtant, si parfois vous nous écoutiez un tant soit peu ! Un exemple : lors de la discussion sur la mise en place du service de la publicité foncière et de l'enregistrement, la CGT avait proposé la création d'un service départemental de l'enregistrement. Votre prédécesseur nous avait rit au nez ! Pourtant, toutes les craintes que nous avons évoquées, gestion de l'accueil, locaux, liaisons entre services, se révèlent aujourd'hui fondées.

Les sujets qui touchent directement les agents du département dans leur vie quotidienne et l'exercice de leurs missions méritent plus de concertation. Nous avons découvert dans des tracts syndicaux la mise en place de l'expérimentation du « suivi des compétences » dans notre département !. Il nous semble que c'est un sujet qui réclame un débat avec les représentants du personnel. Au lieu de cela, il a fallu que la CGT en demande l'inscription à l'ordre du jour pour finalement le retrouver... en question diverse !

Nous souhaitons aussi revenir sur les conditions d'organisation de ce CTL. Sur une après midi, qui montre bien la place laissée au débat dans cette direction avec plusieurs sujets importants à traiter dans un temps très limité. Il semble que dans votre agenda de ministre, monsieur le directeur, le dialogue social est très loin de constituer une priorité.

La CGT compte bien aujourd'hui s'exprimer en prenant le temps nécessaire et sans contrainte sur des sujets qu'elle juge importants. Il n'est cependant pas question pour nous de siéger en nocturne. Si certains points ne peuvent pas être discutés, au détriment de l'expression des agents de ce département, c'est clairement vous qui en porterez la responsabilité.